

DÉCISION MUNICIPALE

2026- 018

Service : Finances – commande publique

Références : LD

**Objet : AVENANT 1 AU MARCHE N°202428 DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CUISINE CENTRALE DURABLE**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles L. 2124-1 à L.2124-4 et R. 2124-1 et R. 2124-6 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

Vu l'article L.2125-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux techniques d'achat ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2025-081 en date du 11 juin 2025, attribuant le marché au groupement OS-Architectes (architecte mandataire), BATISERF, ICTECC, GEFI, TUGEC et EXETERA.

Considérant la nécessité de modifier la ventilation des honoraires entre co-traitants ;

Décide

Article 1 : De signer l'avenant n°1 du marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale durable avec le groupement OS-Architectes (architecte mandataire), BATISERF, ICTECC, GEFI, TUGEC et EXETERA.

Article 2 : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

Article 3 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la ville.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le **26 JAN. 2026**

Carole Grelaud
Maire




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

Transmise en Préfecture le :